

La vie ordinaire d'Agathe Habyarimana, suspectée de crime contre l'humanité

La veuve de l'ancien président rwandais vit anonymement au sud de Paris. Soupçonnée d'avoir pensé le génocide en 1994, elle est poursuivie par la justice française. Un arrêt sera rendu aujourd'hui.

PAULINE DARVEY
ET NICOLAS GOINARD

« **REGARDE**, c'est la voisine à la télé ! » L'anecdote remonte à une dizaine d'années. Léa (le prénom a été modifié) et son mari viennent d'emménager dans un quartier résidentiel d'Évry-Courcouronnes (Essonne), à une trentaine de kilomètres de Paris. Une banlieue paisible, semée de pavillons modestes, qui borde l'autoroute du Soleil.

Un soir, une émission sur le Rwanda est diffusée. À l'image, Léa reconnaît tout de suite les traits de sa voisine. Elle découvre, éberluée, que la femme discrète et courtoise qui vit à deux pas est en réalité Agathe Habyarimana, la veuve de Juvénal Habyarimana, l'ex-président du Rwanda dont l'assassinat a déclenché en 1994 le génocide des Tutsis. Plus de 800 000 morts au total en moins de quatre mois.

Visée par une plainte pour « crime contre l'humanité » et « complicité de génocide » déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) en 2007, cette grand-mère de 78 ans a été placée sous le statut de témoin assisté en 2016 à l'issue de sa seule audition dans cette affaire.

L'année dernière, celle qui nie toute implication a demandé au juge d'instruction de clore l'enquête qui la vise par un « délai raisonnable » de cette procédure est dépassé. Devant le refus du magistrat, Agathe Habyarimana a saisi la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. L'arrêt doit être rendu aujourd'hui.

Dans son quartier, les habitants parlent parfois de cette voisine au passé insoupçonnable, qui vit chichement et ne se déplace qu'à pied. Léa glisse : « Entre nous, on l'appelle la Présidente. » Agathe Habyarimana possède d'autres surnoms. Un temps, elle a été la « Mère de la nation » du



Évry-Courcouronnes (Essonne), mars 2010. Aujourd'hui, l'ex-« Mère de la nation » rwandaise, ici devant le portrait de son défunt mari, vit sans Internet ni téléphone portable, et ses rares sorties se résument à aller à la messe ou à faire quelques courses à l'épicerie du coin.

Rwanda, comme sont appelées les premières dames du pays. C'est un simple « Madame » prononcé du bout des lèvres pour Dafroza Gauthier, qui a créé avec son mari en 2001 le CPCR dans l'idée de traquer les criminels de guerre sur le sol français. « Je ne veux même pas prononcer son nom », lâche cette Franco-Rwandaise, dont la famille tutsie a été décimée.

Évacuée vers la France à la demande de François Mitterrand

Pour cette chimiste retraitée, cela ne fait aucun doute : Agathe Habyarimana, née Kanziga, était le « cœur du réacteur », une « pièce maîtresse du génocide ». « C'était la planificatrice, soutient-elle. Elle n'a pas pris la machette à la main, elle l'a prise avec sa langue. »

Le rapport dirigé par l'historien Vincent Duclert a fait resurgir son nom. Ce document – remis à Emmanuel Macron en mars – vise à établir les responsabilités de la France dans le génocide. L'ex-première dame y est décrite comme l'un des « véritables cerveaux » de ce qu'on appelle

l'« Akazu » (« petite maison » en kinyarwanda). Ce noyau dur soupçonné d'avoir pensé le génocide se serait formé en 1991 à partir du « clan d'Agathe Habyarimana ». Lors de réunions, des témoins assurent que la première dame promettait des machettes financées par l'un de ses proches, Félicien Kabuga, autre génocidaire présumé rattrapé par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH) le 16 mai 2020, à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

« Surréaliste », pour Jean-Luc Habyarimana, l'avant-dernier des huit enfants du couple. « Tout ce dont on accuse ma mère est aberrant, souffle ce quadragénaire. Un tribunal a été mis en place par l'ONU (NDLR : le TPIR, Tribunal pénal international pour le Rwanda) pour juger les auteurs du génocide, ceux qu'on peut appeler les gros poissons. Ma mère ne s'est jamais cachée. Mais ils n'avaient rien contre elle. »

Selon lui, l'« Akazu » serait d'ailleurs une pure invention des opposants au régime de son père. Et le rapport Duclert

“ Elle n'avait pas du tout le pouvoir occulte qu'on lui prête ”

JEAN-LUC HABYARIMANA, SON FILS

occulterait une partie de la vérité pour des raisons diplomatiques. Philippe Meilhac, l'avocat de sa mère, partage cette analyse : « Quand le président rwandais (NDLR : Paul Kagame) vient à Paris, le nom de Mme Habyarimana arrive toujours sur le tapis. Ce n'est pas sa personne qui intéresse le Rwanda, mais ce qu'elle représente comme survivance du régime de Habyarimana. »

Sollicitée, sa cliente n'a pas souhaité s'exprimer. Son fils Jean-Luc se charge de dérouler la ligne de défense adoptée par la famille : Agathe Habyarimana n'était pas une politicienne, mais une simple épouse et mère de famille. « Elle n'avait pas du tout le pouvoir occulte qu'on lui prête », insiste ce fonctionnaire naturalisé français

comme l'ensemble de la fratrie. Cet argumentaire, Michel Laval, l'avocat du CPCR, le connaît bien : « C'est tout un système de défense qu'ils ont construit. Agathe Habyarimana a une certaine propension à se poser en victime d'un acharnement judiciaire. »

Elle ne comprend pas, d'autant que la France lui a été d'une grande aide. Dès le lendemain de l'attentat contre son mari, en 1994, elle demande à Paris de lui faire quitter le pays. Elle sera accueillie le 17 avril. « L'évacuation des personnes rwandaises menacées n'est d'emblée pas une priorité pour les autorités françaises », précise le rapport Duclert. Celle de la veuve du président rwandais fait figure d'« exception ».

« Une demande originelle et personnelle de François Mitterrand », poursuivent les historiens. À son arrivée, la famille est logée pendant quelques jours dans un hôtel parisien. Coût de l'opération : 250 000 francs – environ 40 000 € – selon les chiffres rapportés dans le rapport Duclert. La veuve et ses enfants s'installent ensuite dans leur appartement du

XVI^e arrondissement de Paris. En 1999, elle emménage à Évry-Courcouronnes, dans deux pavillons mitoyens achetés grâce à la vente du logement parisien.

« La sans-papiers la plus célèbre de France »

Aujourd'hui, ses principales sorties se résument à aller à la messe ou à faire quelques courses à l'épicerie du coin. Elle s'occupe aussi de ses quinze petits-enfants, « leur tricote des pulls ou des écharpes », relate Jean-Luc, qui brosse le portrait d'une femme aimante, détachée des affaires du monde, sans téléphone portable ni Internet. Une existence loin des traces de milliers d'immigrés illégaux, qui vivent sous la menace d'un retour forcé. « C'est quand même la sans-papiers la plus célèbre de France », grince Dafroza Gauthier.

Agathe Habyarimana, aidée par ses enfants, vit en France sans statut légal et sans ressources. Ses différentes demandes d'asile et de titre de séjour ont été rejetées. Malgré tout, la France a refusé de l'extrader au Rwanda en 2011.



C'était la planificatrice. Elle n'a pas pris la machette à la main, elle l'a prise avec sa langue.

DAFROZA GAUTHIER, FONDATRICE DU COLLECTIF DES PARTIES CIVILES POUR LE RWANDA